

La famille à la croisée des chemins Entrevue avec Serge Gagnon

Yves Beauregard

Number 39, Fall 1994

« La famille dans tous ses états »

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/8657ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Beauregard, Y. (1994). La famille à la croisée des chemins : entrevue avec Serge Gagnon. *Cap-aux-Diamants*, (39), 36–40.



La famille à la croisée des chemins



Entrevue avec Serge Gagnon

La pérennité a un prix social et individuel; l'égalité entre les êtres humains aussi. Et l'une des inégalités les plus scandaleuses est celle qui s'installe entre les générations...

par Yves Beauregard

Cap-aux-Diamants: Monsieur Gagnon, si vous aviez à écrire sur un sujet aussi complexe que le mariage, comment vous y prendriez-vous?

Serge Gagnon: Si j'avais à écrire un article sur les motifs qui déterminent une alliance dans le passé et dans le présent, je reprendrais la même thématique que dans mon livre *Mariage et famille au temps de Papineau* en insistant sur les aspects non matériels parce que 95% des collègues insistent exclusivement sur le matériel, alors que, dans nos propres existences, l'accouplement ne se fait pas uniquement sur des raisons matérielles mais sur des compatibilités, sur les valeurs et, bien sûr, l'obligation de savoir ce que l'on va manger à tous les jours.

Le grand historien de la famille, Edward Shorter, qui a écrit *Naissance de la famille moderne*, un véritable classique, affirme que la famille préindustrielle était fondée uniquement sur des intérêts matériels et que l'alliance se faisait en fonction des patrimoines et des actifs. Tandis que la famille d'aujourd'hui, celle qu'il appelle *famille post-moderne*, serait exclusivement fondée sur l'amour. À mon avis, il est exagéré de prétendre une pareille chose. Jean-Pierre Bardet, un historien français, a fait une longue critique de Shorter. Selon ce dernier, l'union de deux terres, dans la société paysanne, serait le motif fondamental de l'alliance. Mais Bardet de rétorquer: «Que fait-on de l'union de deux diplômes, au 20^e siècle?» Ce qui m'a amené à penser à ceci: la volonté de vivre une union stable, entre un homme et une femme, est fondée sur autant de raisons spirituelles que matérielles.



Serge Gagnon, historien, professeur et auteur de nombreux ouvrages sur le mariage, la famille, la mort et l'historiographie québécoise.

Au 19^e siècle, dans certains milieux pauvres, que pouvait apporter une femme? En général, plus de vertu que de capital. Au sujet de leur fille, les parents affirmaient: «Vois comme elle est forte et vaillante!» On allait visiter la famille pour observer comment la fille aidait la mère. Il y avait, bien sûr, l'attrait physique mais il n'y a pas que cela! À cette époque, il est impératif d'épouser une femme capable de travailler. Hier, comme aujourd'hui, il devait y avoir de l'attrait physique, du désir sexuel et de la compatibilité de caractère. Il faut qu'il y ait aussi une volonté d'engagement, une valeur qui n'existe guère plus de nos jours. Or, cette condition m'apparaît essentielle à la pérennité.

Shorter, dans son ouvrage, a cependant écrit une chose remarquable. Il affirme que, dans la société prémoderne, le capital de départ est transmis d'une famille à l'autre, tandis que, dans la société industrielle, le salariat permet d'acquérir ce capital. Et, c'est pour cette raison que les jeunes Occidentaux de l'après-guerre ont eu toute liberté de choisir un compagnon ou une compagne. Ces jeunes conjoints pouvaient, eux-mêmes, grâce à leurs salaires, se constituer une mise de départ qui les rendait indépendants. De plus, le statut d'adulte des jeunes couples empêchait les parents de faire des commentaires sur les choix.

Au 19^e siècle, le capital familial de la paysannerie était transmis à l'un des enfants, pas nécessairement l'aîné qui, en retour, s'engageait à assurer des pensions alimentaires à ses parents jusqu'à leur décès. L'héritier devait, en même temps, aider les autres membres de la famille à s'établir.

Gérard Bouchard a bien traité de ces questions pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean et je crois que cela vaut pour plusieurs pays. Là-bas, lorsqu'il y a plusieurs garçons, l'un prendra le capital familial qui est déjà défriché. Il pourra également aider ses frères à s'établir sur de nouvelles terres, plus loin dans la région. Jusqu'au jour où on en arrive à une descendance qui égale à peu près le nombre de deux ou trois personnes, de sorte qu'il n'y a plus de problème d'établir comme auparavant six, sept ou huit enfants.

C.A.D.: On est loin de l'esprit du droit français, n'est-ce pas?

S.G.: Bien sûr. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, il y a eu davantage de tendances égalitaires, peu importe les sexes, et je crois que c'est un des traits de «l'embourgeoisement» de la société. L'exclusion des filles a été entérinée par l'Église. Par exemple, Alexis Mailloux, le grand vicaire, disait: «Gardez le capital foncier intact pour établir vos garçons parce que, en le distribuant aux filles, vous empêchez une cellule familiale d'avoir des actifs solides». Quant aux filles, elles sont recherchées pour leurs vertus et la qualité de leur dot.



Société canadienne des postes, 1994.

C.A.D.: Pourquoi les dots? Était-ce coutumier ou était-ce parce que les filles étaient déjà exclues du partage des héritages où l'on se disait qu'elles apportaient des meubles et des vaches. Les filles étaient-elles dévaluées à ce point?

S.G.: Non, car ces calculs n'étaient pas aussi mesquins qu'on peut l'imaginer. J'ai des collègues qui travaillent uniquement à partir d'archives notariales. Il est donc évident que, lorsqu'on achète une voiture ou une maison, on est en train de faire un marché financier. On ne fait quand même pas cela toute notre vie! Par conséquent, si l'on ne va consulter que des archives où il est question d'affaires, on peut conclure, à tort, que la vie d'autrefois se passait à faire des affaires. Les sources que j'ai utilisées m'amènent à penser qu'il y a une part de préoccupations tournant autour des besoins de l'existence. Mais il y a bien d'autres choses! Mettre des enfants au monde, c'est aussi s'engager à en faire du monde, les mener jusqu'à l'âge adulte. C'est un engagement.

C.A.D.: Certains prétendent que le Québec du XIX^e siècle présente des caractéristiques d'une société matriarcale. Êtes-vous de cet avis?

S.G.: Non. Pour tout dire, le matriarcat n'a jamais existé. Pourquoi se battre pour croire qu'il ait existé? Ce n'est pas une bonne manière de l'instituer. Certaines féministes y croient encore. Elles espèrent toujours trouver une tribu quelque part où le matriarcat aurait été la règle. Quoi qu'il en soit, le matriarcat n'a jamais existé. Je précise néanmoins que je ne m'objecte aucunement à l'invention du matriarcat.

C.A.D.: Pourtant, dans la société traditionnelle, la femme était plus instruite que son mari. Celle-ci voyait donc à l'économie du ménage.

S.G.: Il s'agit là d'une caractéristique inhérente au Québec.

C.A.D.: Et l'absence des pères dans tout cela?

S.G.: Cela ne crée pas le matriarcat!

C.A.D.: Alors, comment pouvons-nous désigner le pouvoir des femmes? Leur rôle?

S.G.: Le père d'emprunt c'est le curé. Celui-ci reste à la campagne pendant que les hommes vont au chantier.

Vous savez, il y a encore aujourd'hui certains couples où ce sont les femmes qui mènent. Il y a des hommes qui sont heureux d'être menés. Mais tout cela ne crée pas nécessairement un renversement des rôles. Il s'agit ici de situations individuelles. Rien à voir avec le matriarcat tel qu'il est défini dans le dictionnaire.

C.A.D.: Dans la cellule familiale, les femmes étaient celles qui veillaient à ce que les enfants soient bien éduqués. Elles veillaient aussi à l'économie. Nous leur devons donc beaucoup.



Société canadienne des postes, 1994.

S.G.: Forcément. Les femmes parlaient plus! Les hommes étaient occupés davantage à la production. Les femmes étaient gardiennes de la culture, de la morale et de la religion, ce qui ne se retrouve pas dans toutes les autres sociétés. Les hommes, selon la pensée freudienne, doivent être les gardiens de l'ordre moral. Les jeunes d'aujourd'hui — quant à eux — manquent de présence.

C.A.D.: Comme l'affirme le psychanalyste Guy Corneau dans son ouvrage *Père manquant, fils manqué?*



Société canadienne des postes, 1994.

S.G.: Beaucoup d'hommes de ma génération ont failli à leurs devoirs. C'est pour cette raison qu'on voit tant de femmes qui élèvent leurs enfants dans la pauvreté. Cela durera aussi longtemps que les hommes ne voudront pas partager.

C.A.D.: Peut-on dire qu'à ce point de vue, le Québec est à l'unisson des autres pays de la société occidentale?

S.G.: Non. Je crois que nous sommes dans une situation plus grave. D'autant plus grave que nous sommes cinq millions de francophones environ et que nous ne nous soucions que très peu de notre avenir.

Si nous voulons survivre, nous devons apprendre que la pérennité a un prix. Lorsque je regarde les statistiques, j'y découvre que le Québec détient, depuis de nombreuses années, une divortialité plus élevée que dans la majorité des populations d'Europe de l'Ouest, une natalité très basse et surtout le record mondial du taux de nuptialité le plus bas. Le taux de suicide chez les 15-19 ans est plus élevé au Québec qu'aux États-Unis. Il faut dire que les lois d'ici ne sont pas favorables à la famille. Je pense au fait

qu'au Québec, les pensions alimentaires, généralement versées aux femmes par les hommes, sont déductibles de l'impôt, contrairement aux États-Unis. Autrement dit, le message livré aux hommes par le gouvernement américain est clair: «Que tu restes avec ta femme ou pas, tu devras payer le même prix pour tes enfants.» En revanche, le message envoyé aux gens d'ici c'est celui-ci: «Dis à ta femme de se trouver un *chum*, trouve-toi une "blonde" et vos enfants seront *duty-free*.» C'est grave! On n'a jamais fait de réflexion là-dessus. En 1994, le jugement d'une cour fédérale vient de proclamer que la pension alimentaire reçue par la mère pour ses enfants n'a pas à être ajoutée à son revenu. Ce qui revient à dire que l'achat d'équipement de hockey du petit gars est déductible d'impôt pour les couples divorcés mais ne l'est pas pour les parents qui vivent ensemble.

Une société qui agit de la sorte est une société qui ne veut absolument pas se pérenniser. Je n'ai rien contre le divorce, mais je n'ai rien non plus contre le mariage. On ne doit pas se moquer des couples qui vivent avec leurs enfants. En ce moment, on pénalise parfois de plusieurs milliers de dollars les parents appartenant aux classes moyennes. L'État ne devrait pas instituer d'incitation à la rupture des unions.

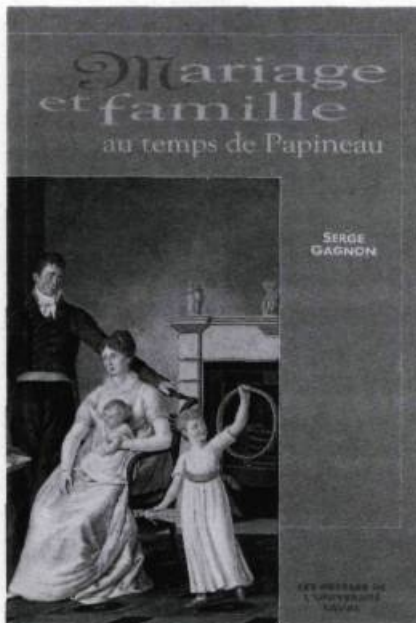
C.A.D.: Que pensez-vous des montants d'argent que le Québec offre aux parents à la naissance d'un enfant?

S.G.: Alors qu'on dit qu'il n'y a pas de législation qui favorise la natalité, voilà que le Québec verse aux parents 500 \$ à la naissance du premier enfant, 1 000 \$ pour la seconde naissance, 8 000 \$ pour le troisième en versements étalés sur cinq ans. Les immigrants originaires de l'Asie ou du monde musulman arrivent ici avec des valeurs culturelles, familiales et religieuses solides. Ils sont plus féconds que les couples d'ascendance canadienne-française. Ce sont eux qui font le plus souvent le troisième enfant. Ils arrivent en Amérique, s'établissent au Québec, y achètent une résidence familiale, beaucoup plus accessible ici que dans le reste de l'Amérique. Et, au bout de cinq ans, après la naissance du troisième, ces immigrants sont nombreux à n'être que de passage. Les primes au troisième enfant servent-elles au remplacement de la population ou à favoriser l'établissement en Amérique hors Québec?

Le message que le gouvernement livre aux gens qui restent c'est celui-ci: «Faites un troisième enfant, on vous donnera 8 000 \$ et arrangez-vous avec quand ils coûteront cher!» Or, quand les enfants arrivent à l'adolescence, cela coûte une fortune! C'est pour cette raison que la législation

fiscale incite au divorce. Déductible d'impôt, la pension alimentaire permet de maintenir un jeune aux études. À ce point de vue, le Québec se moque des gens mariés vivant avec leurs enfants alors que leur niveau de revenus exclut ces derniers de l'aide financière aux études, à moins qu'ils ne recourent au mariage d'études.

Revenons-en aux Américains. Aux États-Unis, si un couple de classe moyenne acquiert une maison, on lui dit: «Les intérêts versés sur l'hypothèque sont déductibles d'impôt». Cela représente, pour les



En 1993, Serge Gagnon publie «Mariage et famille au temps de Papineau», où il s'intéresse au mariage comme fondement de la vie sociale au XIX^e siècle.

premières années, entre 95% et 98% d'intérêt, le remboursement de capital étant à peu près nul; ce qui veut dire qu'on donne aux jeunes couples une chance de se constituer un patrimoine. Ici, le même couple qui achète une maison n'aura pas le droit de déduire les intérêts qui représentent 95% des mensualités. En revanche, l'État chez nos voisins perçoit un impôt sur les successions, auquel nous avons renoncé. Le message aux jeunes ménages est donc: «On vous donne toute la solidité financière qu'il faut pour que vous preniez charge de vos enfants. Lorsque ceux-ci seront établis, grâce à la même combine, nous ramasserons une partie de vos avoirs pour le redistribuer à d'autres jeunes couples, sous forme de déductions des intérêts versés pour acquérir une propriété résidentielle.»

Qu'est-ce qui différencie une tribu d'une société organisée? C'est le fait que les valeurs familiales ne sont pas toujours

dominantes. Une société dont les familles se replient sur leur descendance est une société tribale! C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'organisation sociale au-dessus des familles.

Le repli sur la famille conduit à l'absence de redistribution des richesses. Alors que l'impôt constitue un moyen de redistribution. Je dis souvent aux gens: «Essayez d'inscrire votre enfant à Harvard, même si vous êtes riches! Il n'y entrera pas. Harvard possède des centaines de millions en dotations. Et, s'il y a un enfant talentueux dont les parents sont pauvres, on va aller chercher les 30 000 \$ qu'il faut!» Cela veut dire que, dans la mesure où la famille est repliée sur elle-même, on n'a pas de redistribution parce que, en ce qui concerne l'impôt sur les successions, c'est inexistant ici. S'il existe, il y a des exemptions extrêmement élevées. Je me dis que si on établit un impôt sur les successions, on n'aura pas d'enfants gâtés, pressés de toucher les avoirs familiaux. Et la redistribution de cette richesse se fera par le biais de l'État sous la forme de concours, au plus méritant.

C.A.D.: Vous accordez donc beaucoup de capacités à l'État?

S.G.: Si les gens n'y mettent pas du leur, il ne se passera rien. Mais si les gens se donnent un État qui aide les pauvres, dont les parents aisés peuvent reconnaître que les enfants des autres sont aussi importants que les leurs, on aura une véritable société. Autrement, on revient au privilège de la naissance. Par contre, il n'y a aucune politique ici qui permet l'établissement d'une génération, lui donne la sécurité financière sans laquelle le couple risque d'éclater.

C.A.D.: Vous êtes en train de dire que la famille québécoise est en crise. N'y a-t-il pas d'avenir?

S.G.: Je suis le débat actuel de gens qui mettent tous les torts sur le dos des politiciens. Là n'est pas le problème! Ces politiciens sont nos parents, des gens de chez nous, des gens qui nous ressemblent.

C.A.D.: On a donc les politiciens qu'on mérite?

S.G.: Oui. Si chaque individu ne se sent pas interpellé par sa propre société, il ne se passera jamais rien! Ce qui est grave, c'est qu'on attend une sorte de messie à la baguette magique.

C.A.D.: Sur qui la société québécoise peut-elle compter pour sonner le réveil?

S.G.: Il faut que les gens l'entendent, ce message!

Il ne faut pas prétendre qu'au XIX^e siècle, l'Église dominait tout. En vérité, l'union matrimoniale durable était quelque chose

de convenu comme moyen d'assurer la stabilité des sociétés. De sorte que, l'Église n'aurait pas pu imposer le mariage indissoluble sans le consentement de la population.

Il y a des situations où, forcément, la possibilité de divorcer est un avantage en matière de civilisation. C'est quand tout le monde divorce et que personne ne se marie qu'il y a problème. Tout est dans le nombre!

C.A.D.: Où en sommes-nous par rapport aux schèmes classiques où la fidélité était vraiment une valeur?

S.G.: Nous sommes dans ce que Edward Shorter appelle la monogamie successive. J'ai entendu dire dernièrement que lorsque les gens se marient, ils devraient prévoir des arrangements financiers éventuels en cas de divorce. Je trouve cela fantastique, parce qu'il n'y a aucune espèce d'idée que l'engagement puisse être durable.

Alors, si nous sommes dans une société où il n'y a plus rien de stable, je dis très sérieusement au monde: «Dites surtout à vos enfants de ne pas se reproduire, parce que cela n'a plus de bon sens.» Ils vont donner naissance à des malheureux, etc. J'aime autant regarder les musulmans qui sont chez nous et qui ont de solides valeurs familiales.

Les indicateurs que j'ai choisis pour lire l'évolution du Québec contemporain montrent qu'on est vraiment à la croisée des chemins. Ou on se perpétue ou on disparaît. Si nous voulons vraiment survivre, ayons la volonté de trouver des emplois suffisamment rémunérateurs pour des jeunes qui seraient prêts à s'engager dans le mariage ou dans une forme d'union stable (...) On dit aux jeunes gens



En 1987 et 1990, l'auteur fait paraître aux Presses de l'Université Laval «Mourir hier et aujourd'hui» et «Plaisir d'amour et crainte de Dieu».

d'aujourd'hui: «On ne vous donne pas d'emploi mais faites les enfants qu'on n'a pas faits.» Cela ne marche pas!

Il n'y a pas de relation directe entre le taux de natalité et l'aisance matérielle, je n'y crois pas. Les gens de ma génération, qui ont eu de gros revenus, n'ont pas fait d'enfants! C'est bien la preuve qu'une telle relation est inexistante! Et ces jeunes, à qui on dirait de faire les petits qu'on n'a pas faits, ce ne sont pas des imbéciles! Ils vont nous répondre: «Toi, tu as un bon emploi et tu auras une bonne pension tandis que moi, je n'ai rien!»

Si les vieux sont sérieux, qu'ils commencent à rétablir les finances publiques. Et qu'ils ne comptent pas sur les riches! D'ailleurs, ils n'auraient pas assez d'argent pour payer la note. Il y a trois millions de

travailleurs au Québec et il y en a peut-être le tiers qui seraient capables de prendre en charge 10 000 \$ de dette.

Il faut arrêter de faire la morale aux jeunes. Nous avons eu des emplois et n'avons pas fait beaucoup d'enfants. Si nous voulons que les jeunes s'établissent, qu'on leur donne les moyens! Or, à l'heure actuelle, on est en train de fermer l'État. Parce que nous n'avons plus de ressources. Que les vieux se tourment vers les jeunes, ils vont arrêter de les trouver cons. Qu'ils le disent qu'ils ont fait des excès et qu'ils admettent qu'ils en ont été les premiers bénéficiaires.

C.A.D.: Mais est-ce que le dégonflement de l'État va obliger à un repositionnement des choses? Va-t-on retourner à ce que c'était autrefois?

Mariage et famille

au temps de Papineau

SERGE GAGNON

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Dans ce livre passionnant, Serge Gagnon analyse le mariage comme fondement de la vie sociale au XIX^e siècle. Il lève le voile sur la vie intime du couple à une époque où l'on s'unissait pour le meilleur et pour le pire.

Par l'auteur de *Mourir hier et aujourd'hui* et de *Plaisir d'amour et crainte de Dieu*.

312 pages, 29 \$

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

En vente chez votre libraire ou chez
DISTRIBUTION UNIVERS
 845, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas (Québec) G0S 3L0
 Tél.: (418) 831-7474, 1-800-859-7474 Téléc.: (418) 831-4021



Pour souligner l'Année internationale de la famille, la Société canadienne des postes a émis ce feuillet de cinq timbres, œuvre de Suzanne Duranceau. (Coll. «Cap-aux-Diamants»).

S.G.: Je crois qu'on est en train de connaître les excès du nouveau libéralisme. Je pense au vieux John Kenneth Galbraith, qui prétend que l'État minimal, c'est très dangereux. Cela ne marche pas. Je ne veux pas faire de politique mais la conception de l'État, avancée par le Parti

québécois, est moins celle de l'État minimal.

Je répète que, si nous ne sommes pas plus «partageux» avec la génération montante, dites à nos enfants de ne pas se reproduire parce que c'est la misère qui

les attend. Si tout le monde s'en fout. Si on dit: «La dette, c'est pas à nous autres» Non! L'hypothèque appartient à tout le monde. Si tu as bénéficié des largesses de l'État et que celui-ci est en crise...

S'il n'y a pas de volonté, de la part de la génération des aînés, de vouloir plus de justice entre les générations, les fonds de pension vont fondre comme neige au soleil. C'est aussi simple que ça, vous n'aurez rien!

L'une des inégalités les plus scandaleuses est celle qui se produit entre les générations. S'il n'y a pas une volonté — de la part des aînés — de prendre en charge les passifs financiers, démographiques et écologiques, tout va s'écrouler. Nous sommes actuellement sur la corde raide. ♦

Entrevue réalisée dans les bureaux de Cap-aux-Diamants à Québec le 15 juillet 1994.

Serge Gagnon est professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières et membre du Centre interuniversitaire d'études québécoises.



**CES FEMMES
QUI ONT BÂTI
MONTREAL**

LA JEUNE MÈRE LA GÉNÉRATION SUCCÈS DES FEMMES
QUI ONT MARQUÉ LA VIE DE MONTRÉAL
DEPUIS 1600-1800

Sous la direction de
Maryse Darsigny
Francine Descarries
Lyne Kurtzman
Éveline Tardy

Les Éditions du remue-ménage

640 pages 32,95 \$

Plus de 350 chroniques et illustrations, répertoriant des réalisations dans tous les secteurs d'activité, des synthèses et des repères chronologiques précieux, sous la plume alerte de plus de 150 collaboratrices

sous la direction de
Maryse Darsigny, Francine Descarries, Lyne Kurtzman et Éveline Tardy

en vente dans
toutes les bonnes librairies.

les éditions du remue-ménage

4428 Saint-Laurent, bur. 404, Montréal H2W 1Z5

SANCTUAIRE NOTRE-DAME-DU-CAP



Situé au Cœur-du-Québec en bordure du fleuve Saint-Laurent, il est le plus ancien et le plus important sanctuaire dédié à la Vierge Marie au pays.

La vieille chapelle en pierre inaugurée en 1720, la basilique moderne et ses magnifiques verrières ainsi que la beauté des jardins de Notre-Dame sauront vous charmer.

Afin de rendre votre séjour des plus agréables, le nouveau Centre de services regroupe tous les services nécessaires à l'accueil des pèlerins. L'hébergement est aussi disponible sur place.

« Aimer... »
Grand thème des pèlerinages 1994



(Entrée gratuite)
Via Autoroute 40, Sortie 205
Cap-de-la-Madeleine (Québec)
Tél. : (819) 374-2441